



LES MARDIS SST

Échange et formation
6 septembre 2022

LA MODERNISATION DU RÉGIME SST



COUP D'ENVOI RÉUSSI!

Le 6 septembre dernier, la modernisation du régime de SST était à l'ordre du jour lors du premier événement des mardis SST. Cet événement a réuni plus de 75 responsables syndicaux en santé et sécurité au travail, provenant des syndicats des secteurs publics et privés de la FSSS-CSN de toutes les régions du Québec.

À cette occasion, Benoît Laberge et Mireille Pelletier, du service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, sont venus nous partager les derniers développements concernant la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, en cours d'implantation dans les milieux de travail. Le tout s'est poursuivi par une période d'échanges avec les participantes, qui ont pu poser des questions ou réagir aux présentations.

OUTILS ET RÉFÉRENCES

[fsss.qc.ca/
mardis-sst-
modernisation-
regime](https://fsss.qc.ca/mardis-sst-modernisation-regime)

FAITS SAILLANTS DE LA RENCONTRE

- Plusieurs inconnues relativement aux modalités d'application du nouveau régime persistent, les travaux règlementaires de la CNESST étant actuellement à y travailler;
- La modernisation du régime se déploiera progressivement dans les milieux de travail et il importe d'interpeller les employeurs, qui ont déjà des obligations à rencontrer, tout en prenant le temps de bien faire les choses;
- Il faut faire preuve de prudence avant de convenir d'ententes avec les employeurs. Vaut mieux prendre le temps d'aller chercher des conseils. Des discussions avec l'employeur et les autres syndicats peuvent toutefois être entreprises;
- Il faut veiller au respect du paritarisme à toutes les étapes de la mise en œuvre du régime;
- La loi représente le minimum qui doit être mis en place dans les milieux de travail, les mécanismes de participation des travailleuses et travailleurs pouvant être grandement bonifiés, notamment via les conventions collectives;
- Il faut favoriser une organisation de la prévention qui fonctionne syndicalement, c'est l'essentiel;
- Plusieurs possibilités sont à notre disposition : comités stratégiques, comités de la loi, sous-comité. La combinaison de ces formes de comités donne beaucoup de flexibilité pour adapter l'organisation aux réalités de nos milieux de travail;
- Il faut se préparer à participer aux activités d'identification et d'évaluation des risques;
- Des ressources syndicales doivent être identifiées pour participer aux comités, agir comme représentant ou agent de liaison, et ces ressources devront être formées;
- L'ASSTSAS peut accompagner les milieux de travail dans le déploiement du nouveau régime;
- D'autres rendez-vous seront fixés au cours des prochaines semaines, pour que nous puissions échanger et soutenir le déploiement du nouveau régime.